



Assemblée Générale 17 Mars 2018

2018/03/17 - JCK/jck

C'est en présence du maire de Fouras, Madame Sylvie MARSILLY, accompagnée de Monsieur Henri MORIN, Conseiller chargé du Tourisme à Fouras, que le Président Patrick BELLOUARD ouvre cette assemblée générale devant une courte centaine d'adhérents en saluant la présence de Serge CARRÈRE, président des carrelets de Sud-Gironde, de Monsieur Bruno GARCIA, Fédération Départementale des Pêcheurs de Charente Maritime et de M. Denis GATEAU de la DDTM, responsable de la GIDPM (Gestion Intégrée du Domaine Public Maritime).

Il rend hommage à notre ami Jean-Marie DESFORGES disparu il y a quelques mois peu de temps après avoir quitté ses fonctions d'administrateur de notre association, fonctions qu'il avait occupées avec bonheur et efficacité pendant de nombreuses années. Il donne ensuite la parole à Jean-Louis MARTIN, Président d'Honneur, qui a tenu à rendre un hommage personnel à son ami Robert CHATELIER, Conseiller Départemental et maire de Soubise, disparu brutalement il y a quelques semaines, qui nous a toujours apporté un soutien amical et efficace dans les actions entreprises pour défendre et pérenniser la présence sur nos côtes des carrelets qui font partie des paysages et du patrimoine culturel de notre département.

Dans son allocution de bienvenue, Sylvie MARSILLY, après avoir évoqué sa longue et fructueuse collaboration avec Robert CHATELIER, dont la disparition la laisse un peu seule, nous présente sa commune. Du plan de prévention des risques maritimes à la présence des carrelets « pédagogiques » en passant par les importants travaux de protection côtière en cours, ce sont les projets, les enjeux et les réalisations de « Fouras-les-Bains » qui nous sont présentés en quelques minutes. La ville de Fouras est marquée par la

présence de nombreux carrelets (ndlr : au moins une vingtaine de nos adhérents), depuis la plage nord jusqu'aux installations de la plage sud qui s'illustrent depuis trois ans par des animations estivales ouvertes au public, « Carrelets en Lumière » pilotées par l'association « Territoires Imaginaires », fort appréciées par le public local et les touristes.

Après l'avoir remerciée notre Président engage la procédure réglementaire.

Rapport moral du Président Patrick BELLOUARD :

Les adhérents des carrelets charentais regroupent en fait une multitude d'identités et de personnalités. Tout nous différencie : l'origine géographique, les parcours professionnels et culturels, l'âge aussi, hélas. L'implantation de nos installations le long de l'estran et des estuaires, nous isole un peu parfois et pourtant vous êtes tous là aujourd'hui, réunis pour faire valoir et reconnaître votre passion « la pêche au carrelet » ce dont je vous remercie sincèrement.

Forts de ce soutien, nous avons œuvré pour que cette volonté soit reconnue et ce dans deux directions : l'une départementale, en affirmant cette volonté d'être reconnus comme éléments incontournables du



patrimoine charentais, l'autre régionale au sens très large du terme par la constitution d'une union de toutes les associations pratiquant ce mode de pêche. Dans les deux cas nous avons participé à la rédaction d'une « charte carrelet », dont je vous donnerai lecture du projet pour celle départementale, et Serge CARRÈRE pour celle de l'union. Personnellement je ne peux anticiper du

résultat car le texte ne sera soumis qu'à la fin du mois au vote de la commission plénière de l'Assemblée Départementale.

Par ailleurs, la DDTM s'est engagée à réviser certaines normes de construction qui pour des réalisations privées ne sont pas nécessaires, afin de limiter les contraintes engendrées par l'étude de dangerosité appliquées à certains sites : Monsieur Denis GATEAU vous en parlera dans quelques instants.

Je vous ai affirmé il y a quelques lignes que notre richesse associative provenait de notre diversité : nous avons tous des compétences et des connaissances que nous appliquons à nos installations et n'hésitons pas à partager. Les différents appels que je reçois sont significatifs de l'isolement de certains d'entre nous, aussi je vous invite au dialogue certes avec les membres du CA qui font de leur mieux pour répondre à vos demandes mais aussi entre tous, soit par la contribution d'informations utiles à la rubrique « adhérents » de notre site internet, soit par l'organisation de journées festives comme « la Journée des Voisins de Carrelet », par îlots géographiques de façon à vous connaître, vous apprécier, et partager vos solutions aux problèmes car à plusieurs on est toujours plus performants.

Mon équipe en place depuis un an m'a beaucoup aidé quotidiennement par sa disponibilité et ses compétences. Je la remercie de son assiduité et pour la qualité des travaux exécutés que ce soit pour répondre aux demandes ou par la conception et la rédaction de documents et d'ouvrages. Je pense que l' « Écho des Estuaires » et l' « Agenda des marées » vous ont apporté des éléments utiles à l'exercice de votre passion. A tous je vous dis merci pour votre confiance : nous essaierons de faire pour le mieux avec la volonté de nous améliorer si possible.

Rapport d'activité du secrétaire Jean-Charles KOENIG :

Le secrétaire évoque le nombre de réunions (CA, commissions, rédaction et envoi de « l'Écho des estuaires » et de l' « Annuaire des marées ») illustrant notre fonctionnement interne. S'y ajoutent des participations « extérieures » (parc naturel

marin, gestion de la baie de l'Aiguillon, commissions d'attribution des emplacements, création de l'union des carrelets de la côte atlantique) et pour terminer des activités festives, culturelles et patrimoniales (« Journée des Voisins », « Carrelets en Lumière », la « Route des Carrelets », les « Journées du patrimoine »).

Dans le sillage des travaux de la « Commission Communication » créée en mai 2016, il rappelle les initiatives prises en 2017 :

- Création d'un « Agenda des marées » (La Rochelle – La Pallice en 2017, 3000 exemplaires et Charente-Maritime – La Rochelle et Royan – en 2018, 5000 exemplaires), distribué dans les ports, mairies, syndicats d'initiative avec l'ambition de faire connaître notre association à un large public.
- « Journée des Voisins de carrelet », sur le mode de la « Journée des Voisins », destinée à faire se rencontrer et mieux se connaître les propriétaires et usagers de carrelets d'une même zone géographique. Faciliter les échanges d'information, le partage d'expériences et les actes d'entraide et de solidarité, promouvoir des moments festifs et des contacts personnels : telles sont les ambitions de cette initiative.

Il appelle les membres de l'association, en lien avec la reconnaissance patrimoniale que nous avons souhaitée, à ouvrir leurs installations au public et à accueillir les visiteurs à l'occasion des « Journées du patrimoine », les 15 et 16 septembre prochain.

Le Secrétaire, à l'occasion de l'évocation des différents supports de communication (Écho des estuaires, Agenda des Marées, site internet) remercie Bernard TURBOT, qui nous quitte pour s'installer à Bordeaux, de la qualité et de l'étendue du travail accompli dans ces domaines très techniques : Bernard reste l'artisan de l'entrée de notre association dans l'ère de la modernité technologique et la qualité de sa disponibilité et de son engagement à nos côtés mérite d'être soulignée.

En lien avec l'évocation des réunions,

déplacements et travaux qui ont jalonné l'année qui vient de s'écouler, le Secrétaire précise que plus de 7500 Km ont été parcourus et plus de 1000 heures de travail ont été consacrées par les uns et les autres au nom et au bénéfice de l'association.

Ces « Contributions Volontaires » méritent d'être reconnues et comptabilisées dans les paramètres économiques de l'association, même s'ils n'ont pas d'incidence sur la situation financière. Leur intégration, comme le permet la réglementation dès lors qu'elle est précise et argumentée, dans le compte de résultats de l'association permettra de fournir une image plus réaliste du fonctionnement économique de l'association. Associée à une présentation normalisée de nos comptes, elle facilitera les éventuelles demandes de subvention par une plus-value de légitimité.

Rapport financier du Trésorier Georges LAROCHE:

Le Trésorier commente les résultats financiers de l'association, qui sont globalement satisfaisants et consacre quelques instants à l'explication du déficit de 600€ environ enregistré en 2017.

Un certain nombre de dépenses effectuées en 2017 portent sur des acquisitions (autocollants, cartes de membre, fournitures) destinées à être utilisées au-delà de l'exercice financier 2017. Par exemple, l'assurance MAIF pour 2017 mais aussi pour 2018 ont été payées sur le budget 2017.

Le total de ces diverses dépenses anticipées correspond à peu près au déficit enregistré, dont les conséquences deviennent de ce fait négligeables.

Ce rapport ne soulève aucune remarque de l'assemblée.

Ces trois rapports soumis au vote de l'assemblée sont approuvés à l'unanimité.

Élection de membres du CA. :

- 3 administrateurs sont démissionnaires pour raison personnelle ou ne souhaitent pas se représenter : Michel HUBERT, Guy

PONTEZIÈRE et Bernard TURBOT.

- 2 administrateurs sont déclarés sortants : Patrick BELLOUARD et Nelly VERDIER, qui se représentent. L'assemblée les réélit à l'unanimité.
- Pas de candidat dans la salle pour occuper les 3 sièges disponibles.

A l'occasion du repas, le Président remettra aux administrateurs qui nous quittent un très beau recueil de photographies de carrelets du département (dont certains n'existent plus depuis la tempête de 1999 ou depuis la tempête Xynthia en 2010) pour commémorer leur passage parmi nous.

Cotisation : l'assemblée décide de maintenir à 20 € le montant de la cotisation.

Les invités :

Le Président invite Monsieur Denis GATEAU (DDTM) à prendre la parole pour repreciser les règles de gestion du « parc » de carrelets du département (400 AOT existantes sur 518 places maximum) et les modalités d'attribution des emplacements disponibles. Monsieur GATEAU rappelle les principaux points : conditions d'installation, redevance, usage personnel non lucratif, obligations et interdictions, recommandations, etc. Tous ces éléments figurent sur les documents disponibles sur notre site et sur les AOT (Autorisations d'Occupation du Territoire maritime) mais leur rappel est toujours indispensable.

Il rappelle aussi la difficulté d'ordre administratif à nous communiquer (hors commissions d'attribution pour lesquelles nous sommes destinataires des documents) la liste des propriétaires de carrelets et/ou la liste des carrelets avec leur position et les photos.

Comme l'avait évoqué le Président dans son rapport moral, Monsieur GATEAU indique la possibilité, après établissement d'un bilan de la répartition des secteurs d'accueil des carrelets, de modifier la carte des zones concernées (à potentiel constant : 518 maximum) pour en faire sortir les secteurs dissuasifs pour les candidats et y faire entrer des secteurs plus attractifs correspondant à des communes volontaires pour accueillir des carrelets sur leur territoire et/ou édifier des

carrelets « pédagogiques ».

Le Président donne la parole à Monsieur Serge CARRÈRE qui fait le point sur l'évolution du projet d' « Union des Associations des Pêcheries au Carrelet de l'Arc Atlantique » :

- Il résume les acquis de la rencontre de PORNIC du 17 juin 2017 qui, faisant suite à plusieurs réunions antérieures, peut être considérée comme l'aboutissement du processus et la réunion fondatrice de l'union.
- Il donne lecture de la version définitive de la charte signée par 6 des 7 associations présentes à Pornic.
- Il indique que la prochaine réunion des associations signataires est prévue le 15 juin 2018 dans le Médoc.

Le Président donne la parole à Monsieur Bruno GARCIA qui évoque les mesures de protection de l'anguille (historique depuis 1980, mesures de reconstitution du stock, encadrement des conditions de pêche, interdictions et préconisations, etc.) qui, par son caractère à la fois maritime et fluvial constitue un trait d'union intéressant entre les domaines qui accueillent nos carrelets.

Il ressort de cet exposé intéressant et très complet le constat un peu attristé des paradoxes réglementaires : les mesures de protection draconiennes des adultes reproducteurs sont rendues pratiquement inopérantes (pour un esprit cartésien en tous cas) par la possibilité - même encadrée - de pêcher par millions leur alevins (civelles et piballes), ce qui a pour effet évident de compromettre gravement la survie de l'espèce en massacrant leur descendance ... il est difficile de trouver une logique dans ces dispositions contradictoires.

Questions des adhérents et thèmes abordés :

- Signature obligatoire d'un « architecte » sur les demandes de permis de construire présentées aux mairies. Un adhérent architecte conteste la légitimité de cette obligation et demande que lui soit communiqué, à l'occasion, copie de refus de permis « au motif de l'absence de

signature d'un architecte ». Affaire à suivre ...

- Question relative au projet départemental de « charte carrelet » dont le Président a donné lecture avec toutes les précautions d'usage s'agissant d'un projet « en devenir » qui n'est pas encore acté par l'Assemblée départementale : la « reconnaissance patrimoniale » sera-t-elle assortie de nouvelles obligations, contraintes, interdictions imposées aux candidats à l'acquisition d'un carrelet ?
- De nombreuses questions font suite, s'agissant de la ressource halieutique, à l'intervention de Monsieur GARCIA et aux aspects parfois caricaturaux des dispositions de protection de cette ressource. Là encore, les commentaires sont du type « alors que la pêche industrielle, 7/7 et 24/24, dévaste les ressources avec des moyens considérables - un seul « coup de chalut » ramène plus de poissons en 2 heures que la totalité des carrelets de France en un an et ses victimes collatérales sont des espèces protégées -, ce sont les pêcheurs du dimanche (et seulement à la belle saison) qui sont accusés d'épuiser la ressource ... »

Manifestement, la préoccupation partagée par une majorité de membres de l'association est liée à la raréfaction du poisson. En effet, même si le carrelet est un lieu de convivialité amicale et familiale, il est rappelé plusieurs fois que sa vocation principale reste « la pêche » et l'A.G. se termine sur cette réaffirmation réitérée avec conviction par plusieurs tribuns.

À 12h30, le Président prononce la clôture de l'Assemblée Générale et invite l'assistance à partager l'apéritif traditionnel et pour ceux qui ont retenu, à rejoindre ensuite la salle à manger.

Avant le repas, le Président et la Vice Présidente remettent aux administrateurs et à nos collaboratrices bénévoles Pierrette HUBERT et Danny TURBOT qui nous quittent les cadeaux qui témoignent de la reconnaissance de l'association pour les services qu'ils lui ont rendus./.